



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE  
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

---

**DELIBERATION n° 054-2026**

Séance du 07 mai 2026

**Approbation du budget supplémentaire n° 1 du budget annexe du cimetière 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois de mai à dix-neuf heures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SAINT-JEOIRE, sous la présidence de Madame GERVOIS Sonia, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2026

Nombre de conseillers : • En exercice : 23 • Présents : 20 • Représentés : 0 • Votants : 20  
• Absent : 3

Quorum : 12

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BOIMOND

**Etaient présents avec voix délibératives :**

Madame Sonia GERVOIS, Monsieur Frank ACCARDO, Madame Marie Liliane GRONDIN, Monsieur Jacques BASTARD, Madame Carole PETIT, Monsieur Sébastien AUGERAY, Madame Edith BASTARD, Madame Nelly BOURREAU, Monsieur Didier BOUVET, Madame Isabelle DE SCHEPPER, Monsieur Jean-Michel SALOMEZ, Madame Sévrine TROUDET, Monsieur Antoine VALENTIN, Madame Marie-Pierre BOZON, Monsieur Patrick BOIMOND, Madame Inès MERMILLOD-ANSELME, Monsieur François AMOUDRUZ, Monsieur Stéphane GOUTELLE, Madame Karine SOFFRAY et Monsieur Yann ROSSAT.

**REPRESENTES** : néant.

**ABSENTE EXCUSEE** : Madame Christine ZIMMERLE, Monsieur Stéphane ENGEL et Monsieur David DESNOUS.

**TECHNICIENS PRESENTS** : Monsieur Nicolas GIROD, Responsable des affaires générales

**CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2026**

Délibération n° 054-2026

**FINANCES :**

**APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE 2026**

VU le budget annexe du cimetière voté le 9 avril 2026 ;

Madame le maire informe les membres du Conseil municipal qu'un déséquilibre de 7,77 Euros entre les dépenses et les recettes a été constaté dans le budget annexe du cimetière voté le 9 avril 2026.

Il convient de prendre un budget supplémentaire qui est le suivant :

	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
<b>INVESTISSEMENT</b>						
	Total DEPENSES			Total PRODUITS		
<b>EXPLOITATION</b>	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
	002		7,77 €	70	701	7,77 €
	Total CHARGES		7,77 €	TOTAL PRODUITS		7,77 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal s'est prononcé sur :

- l'approbation du budget supplémentaire n° 1 du budget annexe cimetière 2026 ;
- l'autorisation donnée à Madame le Maire à signer tous les documents permettant l'exécution de cette délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION**

Pour : 20  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 074-217402411-20260507-DEL0542026-DE

S<sup>2</sup>LO

La secrétaire de séance,

Le Maire,

  
**Patrick BOIMOND**

  
**Sonia GERVOIS**

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Saint-Jeoire, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.*

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
AU RESGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME**